Bonjour,
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l’acheteur COMMUNE DE TERRASSON LA VILLEDIEU situé sur la commune de TERRASSON LAVILLEDIEU.

Article 1 : Objet de la consultation

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

Type de Marché :

Marché de fournitures

Procédure et forme de marché :

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée, conformément à l'article R2123-1 du code de la commande publique.
Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d’intérêt général.
Les prestations feront l’objet d’un accord-cadre avec émission de bons de commandes.
Les bons de commande seront notifiés au fur et à mesure des besoins.

Les produits demandés :

- Produit n°1 Légume (Sans que cette information n'ait une valeur contractuelle, il peut être commandé environ 30 Kg par commande selon les besoins et la variété des légumes.) certifié Bio ou équivalent (réponse le 02/08/2026 au plus tard) – Quantité maximum : 762Kg - 7 jours de délai de livraison

Les livraisons s'effectueraient à un rythme : non précisé

Modalités de livraison :

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : Livraison au restaurant scolaire entre 7h00 et 8h30 impérativement. Contact : Stéphane Combeau : 05.53.50.10.64.

Spécifications complémentaires :

Pour pouvoir répondre à l'offre, le candidat doit saisir le prix moyen de sa mercuriale. Cependant, le prix moyen n'est pas contractuel. Le candidat doit alors communiquer par mail, sa mercuriale par variété de légumes Bio (qui comprend notamment les variétés précisées ci-après), applicable à la date de clôture de la consultation (02/08/2026). En effet, l'analyse des offres sera faîte par application du prix unitaire proposé par variété, à une quantité estimée à livrer sur la durée du marché. Pendant l'exécution du marché, la mercuriale sera communiquée chaque semaine pour une application des nouveaux prix (le cas échéant), sur les commandes passées pour une livraison la semaine à venir. Sans que cette information n'ait une valeur contractuelle, les légumes prévus dans les menus de la période sont les suivants : Tomates, Salades, Radis, Carottes, Courgettes, Concombres, Poireaux, Potimarron, Endives. Cependant, le restaurant scolaire est libre de commander une variété de légumes différente en fonction des besoins et de l'évolution des menus. La paiement sera fait par mandat administratif selon la règlementation en vigueur.

Date limite de remise des offres :

02/08/2026, à minuit.

Article 2 : Durée du marché

Le marché est conclu pour la période du 15/08/2026 au 15/11/2026

Article 3 : Jugement des offres

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues à l'article R 2152-7 du code de la commande publique.
Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette forme de consultation.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :

- Performances matière d'approvisionnement direct (0 ou 1 intermédiaire) (Un nombre d'intermédiaire supérieur à 1 n'entraîne pas l'irrégularité de l'offre. L'absence d'intermédiaire obtient la meilleure valorisation du critère.) – 50%
- Prix (Prix fixe en € HT au Kg) – 50%

Modalités d'attribution :

Cascade - 2 attributaires maximum
Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :
Lien vers formulaire de réponse de la consultation

Elimination des offres :

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

Coordonnées de l'acheteur :

- COMMUNE DE TERRASSON LA VILLEDIEU
- Jean Bousquet
- Avenue CHARLES DE GAULLE
- 24120 TERRASSON LAVILLEDIEU
- Responsable des achats : Charlène Rebière
- Téléphone : 05 53 51 47 00
- Courriel : marchespublics@ville-terrasson.com

Recours

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.
Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif : Périgueux